



Communiqué de presse

Paris, le 29/04/2025

## ACCORD SUR LA QUALITE DE VIE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

**La Poste et les organisations syndicales CFDT, FO et CFE-CGC ont signé, le 10 avril 2025, un accord majoritaire sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT) auquel la CGT a adhéré le 14 mai 2025. Cet accord, applicable pour une durée de 2 ans, illustre la volonté de La Poste de protéger la santé et la sécurité de ses collaborateurs, de renforcer leur engagement et de favoriser l'attractivité et la fidélisation.**

Dans un contexte de transformation de l'entreprise, cet accord inscrit la Qualité de Vie et les Conditions de Travail comme un levier majeur de performance durable autour de quatre grands thèmes : équipe et coopération, santé au travail, maintien dans l'emploi et santé globale.

Pour satisfaire ces engagements, La Poste introduit de nouveaux sujets et propose des mesures concrètes telles que :

- **L'accès facilité, pour tous les postiers, aux spécialistes de la prévention des risques psychosociaux et de la santé mentale** avec la mise en place d'une équipe de psychologues du travail et la mise à disposition d'une plateforme de prévention en santé mentale.
- **Le maintien dans l'emploi** soutenu par un temps d'échange avec les postiers absents fréquemment afin de prévenir les absences longues et le maintien du lien en soutien pendant ces absences.
- **Une sensibilisation renforcée aux risques d'hyperconnexion et d'infobésité** avec la mise à disposition d'un guide de bonnes pratiques.
- **Un renforcement de la prévention sur la pénibilité du travail** en faisant de la visite santé de mi-carrière, à 45 ans, un moment clé pour préparer son évolution professionnelle.
- **Un accompagnement actif pour aider les postiers à prendre soin de leur santé** en communiquant sur les bilans gratuits de la CPAM, la téléconsultation gratuite 24h/24, 7j/7 de la mutuelle, et sur les sujets de santé publique (risque cardiovasculaire, audition, vue, sommeil, addictions, alimentation, sédentarité etc.).

Pour accompagner la mise en œuvre de cet accord, une communication spécifique est réalisée dès avril 2025 auprès des postiers, des managers et de la filière RH.

**A propos du Groupe La Poste :**

La Poste est une société anonyme à capitaux publics, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'Etat. Le groupe La Poste est organisé en quatre branches : Services-Courrier-Colis, Grand Public et Numérique, Geopost et La Banque Postale qui constitue avec sa filiale CNP Assurances le 12<sup>e</sup> bancassureur de la zone euro. Le groupe La Poste exerce 4 missions de service public qui forgent son identité : le service universel postal, l'aménagement et le développement du territoire, l'accessibilité bancaire, le transport et la distribution de la presse. Attaché à sa présence territoriale, le groupe La Poste s'appuie sur son réseau de services de proximité, humain et numérique, le plus important de France. Ce réseau se compose de 40 500 points de service dont plus de 17 000 points de contact (bureaux de poste, agences postales communales, relais poste commerçants) et plus de 23 500 points d'accès à un service postal (relais et consignes Pickup, Espaces Pros). La Poste distribue 2,6 milliards de colis par an dans le monde et 5,6 milliards de lettres, 6 jours par semaine. En 2024, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 34,6 milliards d'euros, dont 44,6 % à l'international, et emploie 227 000 collaborateurs, dans plus de 60 pays sur 5 continents, dont près de 166 000 en France. Dans le cadre de son plan stratégique « La Poste 2030, engagée pour vous », l'entreprise publique se fixe le cap d'une croissance rentable et responsable en France et à l'international s'appuyant sur un modèle multi-activités robuste. Entreprise à mission depuis 2021, leader de la transition écologique et de la finance durable, le groupe vise le « zéro émission nette » dès 2040.

**Contact presse :**

La Poste - service.presse@laposte.fr - 01 55 44 22 37